

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

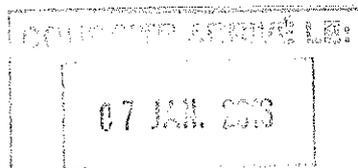
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE7<sup>ème</sup> séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/232

**Approbation  
du projet de Pacte Territorial d'Insertion (PTI)  
proposé par le Conseil Départemental  
de la Guadeloupe**



Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

**Excusés représentés : 4**Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL  
Procuration à Mme Jostane GATIBELZA

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE  
Procuration à M. Georges DAUBIN

**Excusés non représentés : 12**Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> Vice-Président)

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires :

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE- M. Chazy CIRANY

**Absents : 8**Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOTH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

### Considérant le rapport du Président ;

Le 12 décembre 2014, la communauté d'agglomération CAP Excellence a signé avec le Département et les autres partenaires (*l'Etat, la Région, le Pôle Emploi, la CAF, les Organismes Collecteurs Agréés et les cinq autres EPCI de Guadeloupe*) un accord cadre pour le développement et la mise en œuvre de l'offre d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Dans la continuité de cet accord et afin de favoriser la construction de solutions collectives, le Conseil Départemental a défini un Pacte Territorial d'Insertion (*PTI*) dont l'enjeu est d'organiser la convergence des interventions des différents acteurs et ainsi apporter les réponses aux personnes et faciliter leur parcours d'insertion.

Plus précisément pour ce qui concerne le territoire de CAP Excellence, il s'agit de mobiliser les leviers suivants :

- La mobilisation des grands projets structurant au bénéfice de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA (*la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le développement des clauses sociales dans les marchés publics*) ;
- La structuration et le renforcement de l'économie sociale et solidaire ;
- L'accompagnement des actions du contrat de ville et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (*PLIE*) ;
- La mobilisation des politiques sociales au bénéfice de l'accès à l'emploi par la mise en œuvre du programme de développement social local issu de l'analyse des besoins sociaux.

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;**

**ARTICLE 1** – D’approuver les orientations du Pacte Territorial d’Insertion (*PTI*) telles qu’elles sont présentées dans le document cadre et son annexe 2 spécifiques au territoire de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence, joints en annexe.

**ARTICLE 2** – D’approuver le programme d’action spécifique au territoire de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence tel qu’il est présenté dans le document « *annexe 2* » susmentionné.

**ARTICLE 3** – D’autoriser Monsieur le Président à signer le Pacte Territorial d’Insertion dès sa transmission officielle par le Conseil Départemental de la Guadeloupe.

**ARTICLE 4** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 5** – Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l’Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Guadeloupe, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur du Développement social et de la Politique de la ville ainsi qu’à Madame le Comptable Public de l’Agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 06 JAN. 2016

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise au Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à la Présidente du Conseil Départemental de la Guadeloupe, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Directeur du Développement social et de la Politique de la ville, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016

